



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE

RAPPORT

Gestion de la ressource en eau dans la Métropole

Auto-saisine du CODEV



CONTEXTE

Lors de la journée mondiale de l'eau de l'UNESCO en 2023, il est rappelé que la résolution 64/292 des Nations Unies stipule que « *chaque être humain a le droit d'avoir de l'eau potable et des installations d'assainissement* ».

Depuis 2010 et faisant suite à plusieurs lois en France, dont la dernière en date est la loi NOTRe de 2015, l'objectif du législateur a été de créer et de développer des établissements de coopération intercommunale (EPCI) dans lesquels « *l'eau est une compétence obligatoire* » (article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT). L'EPCI de l'agglomération de Tours a été créé le 22 mars 2017, alors que l'agglomération avait la compétence Assainissement depuis 2000 et la compétence Eau potable et Eau de Pluie dès le 1^{er} janvier 2017. La gestion de l'eau : production et distribution, en régies communales à Tours, Saint Avertin, Saint Pierre des Corps, Saint Cyr sur Loire sont donc devenues une régie métropolitaine, tandis que l'exploitation pour les autres communes se fait en délégation de service public (DSP) avec VEOLIA. La Métropole gère en régie l'assainissement pour toutes les communes de son territoire.

Dotés de fiscalité propre, ces EPCI ont pour but de favoriser le développement de territoires ayant des zones d'emplois ou urbaines de plus de 400 000 habitants. Ainsi le 1^{er} janvier 2019, 21 métropoles ont vu le jour, dont Tours Métropole Val de Loire (TMVL). TMVL se situe en termes de population au 16^{ème} rang national, précédée de Clermont Ferrand et suivie d'Orléans et du Grand Nancy, qui lui sont comparables en nombre d'habitants et de communes desservies, entre 20 et 22. TMVL est maître d'ouvrage dans la production et la distribution de l'eau potable et dans le traitement des eaux usées. Forte de 304 043 habitants et de 111 567 abonnés, le service des eaux a produit 19,7 millions de m³ d'eau potable et traité 16,3 millions de m³ d'eaux usées en 2022.

La loi impose à chaque métropole de fournir un rapport annuel sur les "*Prix et la Qualité des Services de l'eau et l'assainissement*" (PQSEA), où elle doit faire figurer un certain nombre d'indicateurs réglementaires de performance et le budget, qui doit être validé par les services de la Préfecture.

L'atelier "Gestion de l'Eau" s'est approprié le sujet en traitant successivement de la ressource, de la qualité et du prix de l'eau potable, des réseaux d'eaux potables et usées. Il a souhaité terminer par la visite de la station d'épuration nouvelle génération de Luynes.

L'EAU de TMVL : comment le CODEV perçoit sa gestion ?

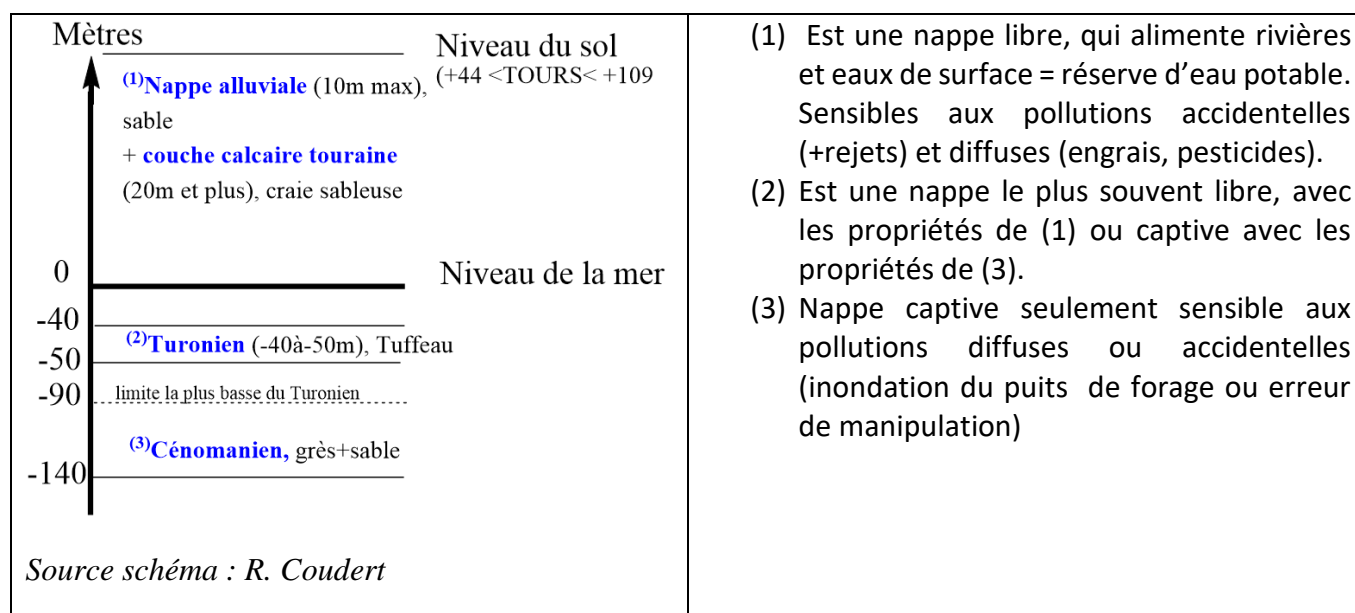
La "Contribution au diagnostic du Contrat Local de Santé" (CLS 2023) du CODEV, nous a alertés sur la problématique de l'EAU, sur la nécessité de préserver sa ressource, tant en quantité qu'en qualité. Constat est fait que l'eau distribuée au robinet, « n'est pas réellement homogène, propre et consommable », que son prix élevé est inégal en fonction des communes et n'a pas de logique tarifaire. Le tarif progressif est discuté. Une « forte attention est portée sur le calcaire », sur la nécessité de communiquer sur les pollutions et les données physicochimiques et microbiologiques et sur un « bon usage » de l'eau. Les eaux pluviales doivent être mieux stockées et valorisées. Pour dégager des bénéfices et avoir un meilleur entretien des réseaux de l'eau potable et des eaux usées, il est préconisé de « passer la gestion de l'eau en régie publique sur toutes les communes de la métropole ».

La problématique de la gestion de l'eau, élément vital, est donc à l'origine de cette auto saisine du CODEV.

LA RESSOURCE

L'eau potable distribuée dans la métropole provient de 67 points de prélèvement et de 29 usines de traitement. Il s'agit d'eau de surface, des nappes alluviales de la Loire et du Cher, des nappes du Turonien et du Cénomaniens¹.

Les nappes phréatiques en Touraine



Sans aller jusqu'à envisager une crue centennale, type 1856, qui entraînerait l'évacuation de 130 000 personnes, le risque d'inondation est bien réel à Tours de même que les risques de pollution (Protex 1988) ou de pénurie (débits d'étiages de la Loire et du Cher insuffisants), qui doivent être anticipés. Les puits de prélèvement et donc l'alimentation en eau potable de Tours Centre et de plusieurs communes, peuvent être concernés. Rappelons, à titre d'exemple qu'en 2024, l'un des puits de la source Perrier (forage à -100m) a subi une contamination fécale à la suite d'inondation. L'atelier souligne la fragilité de l'approvisionnement, d'autant que le surplus de pompage dans le Cénomaniens a entraîné une baisse du niveau de la nappe de 5-6m, très difficile à compenser. Avec le risque de dénoyage du toit de l'aquifère, la nappe captive risque de devenir une nappe libre et donc d'être exposée aux pollutions. Après l'alerte du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a fixé comme objectif pour 2016-2021 la réduction des prélèvements sur cette nappe de 20% par rapport à la période 2004-2006, puis de 10% supplémentaires pour 2022-2027. En étant actuellement à -30%, la Métropole est au-delà de l'objectif fixé.

REPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCE

TYPE DE RESSOURCE	Volume m ³ /an	Répartition %
Alluviale LOIRE	12 515 924 m ³	63,44%
Alluviale CHER	285 753 m ³	1,45%
Cénomaniens	5 205 926 m ³	26,39%
Turonien	354 992 m ³	1,80%
Eau de Surface	1 366 514 m ³	6,93%
TOTAL	19 729 110 m³	

Source : PQSEA 2022

En 2022, le prélèvement dans le Cénomaniens représente encore 26,39% du volume puisé.

L'intérêt s'est porté sur la métropole du Grand Nancy, qui a réussi sa transition de gestion communale à une gestion métropolitaine, ce qui est encore loin d'être le cas de Tours. À Nancy, un seul point de prélèvement : la Moselle, une seule usine de traitement de capacité 130 000 m³/jour dont 90 000 en ultrafiltration qui garantit 100% de conformité microbiologique et 99,87% en physico-chimie (PQSEA 2022) contre 99,85% et 99,12% respectivement à Tours (PQSEA 2022). La dureté moyenne de 14,5°F a de quoi faire rêver tous les usagers de Tours qui reçoivent de l'eau du Cénomaniens. Outre les réservoirs de stockage d'eau potable de capacités voisines pour les deux métropoles, qui garantissent 2,1 jours d'autonomie à Tours, Nancy possède une réserve de 2,5 millions de m³ alimentée par la Moselle et la Meurthe, ce qui augmente son autonomie de 3 semaines. La sécurité des prélèvements est assurée par

¹ (1) Le Cénomaniens couvre 25000 km², soit 10 départements de la Région Centre. Estimation : 5% de l'eau va à l'industrie, 15% à l'agriculture et 80% à l'eau potable (NR du 24/3/2022) Il s'étend de Saumur à Vierzon (190km) où il est en nappe affleurante. La profondeur maximale se trouve au niveau de Tours. Parmi les forages les plus profonds on peut citer : Joué-lès-Tours : -203m et même -260m pour "la Mignonne" près du lycée Jean Monet ; Chambray-lès-Tours : -230m à " les pièces de la Branchoire" ; Fondettes : -230m à "la Bourdonnière" ; Notre Dame d'Oé : -244m à "la Ganoire" ; La Riche : -185m à le "Grand Carroi Ouest" ; Tours : -200m ; Ballan à Miré- Chevalerie : -282m.

deux stations d'alerte, situées jusqu'à 15 km de l'usine de traitement, qui fonctionnent 24h/24. Enfin, (PQSEA de Nancy 2022), « les services eau et assainissement sont gérés en régie. La collectivité a donc la maîtrise de tous les choix en matière d'investissement et de niveau de service ».

PRÉCONISATIONS AU SUJET DE LA RESSOURCE

Comme cela est dit par le vice-président chargé du dossier, la Métropole ne « manque pas d'eau » avec la Loire, « même lors de sécheresses sévères...en revanche sa qualité est fragile ». C'est ce dernier point, le fait que le Cénomaniens sous surveillance préoccupe, le souvenir que Tours avait été privée totalement d'eau pendant une semaine en 1988, sans qu'aucune solution innovante n'ait été apportée depuis, le fait que la ressource se fera de plus en plus rare, que tous les usagers de la Métropole doivent bénéficier d'eau potable de qualité homogène, qui interpellent et amènent les préconisations suivantes :

- Le CODEV suggère de continuer à préserver le Cénomaniens, avec pour objectif à terme de s'affranchir totalement de ce prélèvement. Pour atteindre l'objectif de la 2ème réduction de 10%, il faut s'attaquer au problème des communes qui sont uniquement cénomaniens dépendantes en développant l'interconnexion des réseaux d'alimentation avec Tours, comme cela a déjà commencé dans certains secteurs, tout en veillant à leur réversibilité et à ce que le mélange de l'origine de l'eau n'apporte pas des effets indésirables sur le goût. En l'absence d'une réserve de type Nancy, des zones réelles de protection en amont, sur la Loire et le Cher, sont nécessaires.
- Le développement des prélèvements dans les eaux de surface doit-être une priorité. Il va nécessiter l'investissement dans de nouvelles unités de traitement (de type Pont de Cher). Ceci va s'accompagner de la diminution du nombre de puits de prélèvements et donc d'usines de potabilisation, du nombre d'analyses à effectuer et de la réduction du réseau de distribution (1905 km actuellement, moitié moins à Nancy). L'eau distribuée sera ainsi de meilleure qualité, en particulier en ce qui concerne la dureté. Le budget "Eau potable" de la Métropole qui stagne : 13 528 515,35 € en 2021 et 13 677 994,21 € en 2022, va devoir évoluer pour tenir compte de ces préconisations et dont à terme il sera bénéficiaire.
- La population ne devant jamais manquer d'eau, le cénomaniens doit, à titre transitoire, rester une solution de secours en cas de rejets ou de pollution accidentels des autres nappes. Une utilisation *a minima* pour l'entretien des conduits et des structures restera indispensable.
- La raréfaction progressive de la ressource doit inciter à mettre en œuvre des actions, pour réduire la consommation d'eau. Pour cela elle peut s'inspirer de PSH (Plans de Sobriété Hydrique) mis en place par d'autres métropoles ou régions : Nantes, région Auvergne- Rhône-Alpes en concertation avec la DREAL, MEL (Métropole Européenne de Lille) qui a signé un PSH, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et dont l'application anticipée a déjà permis de diviser pratiquement par 2 la consommation d'eau. La signature de plans de "Sobriété EAU" avec le secteur professionnel peut être aussi encouragée : exemple de la charte d'engagement de l'hôtellerie-restauration (07/2023).

- Le CODEV suggère de lutter plus efficacement contre les fuites d'eau potable sur les réseaux d'alimentation (l'équivalent de 700 piscines olympiques actuellement) et au quotidien : sensibilisation des usagers (robinet qui goutte=5L/h soit 120L/j, pose de mousseur sur robinet et douche, qui permet d'économiser 50% d'eau tout en conservant une pression identique...) et communication auprès des écoliers des CM1, CM2, et des collégiens de 6ème et 5ème sur le thème de l'eau (exemple de Nancy). Des écarts importants dans la consommation journalière par habitant sont observés : 172L/j à Tours, 200L/j à Chambray lès-Tours, 103L/j à St Avertin et le volume moyen consommé en 2022 dans la Métropole est de 154L/j (146L/j en 2021). Ce chiffre, qui est plus élevé que la moyenne nationale (140L/j), doit inciter à plus de sobriété pour économiser la ressource.
- Le CODEV suggère de communiquer pour une gestion durable de l'eau de pluie : limiter l'imperméabilisation des sols, faciliter l'infiltration, le stockage (au niveau métropolitain et de l'utilisateur qui fait du jardin : binage et paillage pour limiter l'évaporation, arrosage en goutte à goutte).
- En s'inspirant de ce qui est fait à Toulouse, une "Station-Service d'Eau Recyclée", pourrait être créée pour utiliser les eaux de STEP = nettoyage de voirie, arrosage d'espaces verts de loisirs ou sportifs, alimentation de sanitaires...

LA QUALITÉ

La potabilisation de l'eau est obtenue après plusieurs traitements physicochimiques de base avec divers filtres, pour enlever toutes les MES (matières en suspension) et l'aseptiser avec le plus souvent : l'ozone et le chlore. Des filtres à charbon actif, s'ils sont en bloc à porosité calibrée (1micron), sont souvent associés pour enlever jusqu'à 99% des COV (Composés Organiques Volatils), MES, polymères, substances colorées, chloramines et même certains métaux lourds. Ces filtres améliorent le goût, l'odeur, la couleur de l'eau et donc sa qualité. L'ultrafiltration, qui permet de conserver toute la minéralisation (calcium, potassium, magnésium, bicarbonates) enlève 100% de la microbiologie (virus et bactéries) et de nombreux pesticides, fournit de l'eau potable d'excellente qualité. Cette eau ne contient pas de bromates produits par l'oxydation des bromures naturels par le chlore ou l'ozone et potentiellement dangereux pour les reins, les systèmes nerveux et auditif. Enfin, l'osmose inverse, qui permet d'éliminer l'essentiel des nanoparticules, métaux lourds, pesticides, PFAS, fournit de l'eau potable pure, qui a cependant perdu sa minéralisation.

L'ultrafiltration et l'osmose inverse sont les seules techniques capables de répondre au renforcement des normes, à l'élimination des micropolluants « présents dans tous les milieux » et qualifiés de « bombe à retardement » par le Sénat. De ces deux techniques onéreuses, l'osmose inverse avec le changement régulier des membranes, est la plus coûteuse. L'ARS commence à anticiper les obligations européennes au sujet de l'eau potable puis ultérieurement sur les eaux usées.

Avec les critères actuels, l'indicateur global de l'ARS, permet de classer la qualité de l'eau selon 4 niveaux :

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

LA SITUATION DANS LA MÉTROPOLE

Le rapport PQSEA 2022 montre que 80% environ de la population de la Métropole reçoit de l'eau de qualité A (15 zones de distribution sur 18) et 20% de l'eau de qualité B. Les deux critères de qualité et de potabilité de l'eau : microbiologique et chimique, sont donc conformes à la législation (arrêté du 11 janvier 2011, complétant l'arrêté du 21 janvier 2010 sur la Qualité de l'Eau).

Le traitement type "a minima" : physique pour la débarrasser des particules solides puis désinfection chimique pour détruire les germes, suffit donc pour potabiliser l'eau, mais compte tenu de la diversité de la ressource, la qualité est hétérogène.

Le rapport PQSEA 2022 fait état de 6 prélèvements non conformes en physicochimie et 1 en microbiologie, sans que leur durée et leur origine soient connues. Exemple de la présence du sélénium à Ballan-Miré, du nickel à Notre Dame d'Oé où, avec 94µg/L, la consommation d'eau aurait dû être interdite selon l'ARS.

La concentration d'autres éléments naturels non toxiques doit être surveillée (fer, nitrates, zinc, phosphore) mais aussi le chlore responsable de mauvais goût. D'autres éléments doivent être obligatoirement suivis : métaux lourds, organochlorés, cyanures, hydrocarbures aromatiques polycycliques...Le pH, qui ne figure pas sur les fiches d'analyses, ne doit pas être inférieur à 6,5, sinon l'eau attaque les canalisations domestiques en cuivre, élément nocif pour la santé.

Le cas particulier du ESA Métolachlore (herbicide métabolite du S-métolachlore) dont la concentration max de 0,10µg/L était souvent dépassée (Saint-Cyr-sur-Loire, Parçay-Meslay...) interpelle :

- en 2022, dérogation du préfet pour la métropole à 0,22 µg/L pour 3 ans (problème local réglé !).
- sept 2022 : l'ANSES passe à 0,90µg/L, ce qui potabilise 97% de l'eau polluée à ce pesticide au niveau national (soit 17% de la population française).

Autre polluant à éliminer ; le chlorure de vinyle monomère (constituant du PVC), cancérigène dont la concentration limite est 0,5µg/L. Il tient son origine dans les canalisations d'avant 1980 et le remplacement récent de vannes défectueuses par des vannes à base de PVC. En octobre 2020, une concentration de 0,68µg/L a été relevée à La Riche, ce qui a nécessité, en pis-aller, la purge du réseau.

LE PROBLÈME DE DURETÉ DE L'EAU

L'eau est douce jusqu'à 15°F. À partir de 20°F, elle entartre tous les appareillages avec lesquels elle se trouve en contact et par action avec les détergents qui précipitent le calcium et le magnésium, elle bouche les siphons d'évacuation des eaux usées. À partir de 20°F, il est conseillé de mettre un adoucisseur ou un osmoseur et au-delà de 30°F, cela devient obligatoire.

Plages de valeurs du titre hydrotimétrique (TH).

TH (°F)	0 à 7	7 à 15	15 à 30	30 à 40	+40
EAU	Très douce	Douce	Plutôt douce	Dure	Très dure

(1°F correspond à 10mg de carbonate de calcium CaCO_3 par litre d'eau.)

L'eau dure, bien que potable, engendre des problèmes de peau et de cheveux. Elle est déconseillée aux personnes ayant des insuffisances rénales. L'eau adoucie (Ca^{2+} et Mg^{2+} remplacés par Na^+) est déconseillée aux personnes ayant de l'hypertension.

L'OMS déconseille de boire de l'eau adoucie.

REMARQUES ET PRÉCONISATIONS AU SUJET DE LA QUALITÉ

- Pour éviter les pollutions accidentelles, la préservation des sites de captages par des périmètres de protection, le traitement de l'eau et la désinfection des ouvrages sont impératifs.
- L'instruction de la Direction Générale de la Santé du 29/4/2020 dit qu'il incombe aux métropoles de procéder au repérage des structures à « risque » : réseaux et vannes en PVC concernés, et de les remplacer. La purge du réseau n'est pas une solution pérenne.
- Le niveau de dureté étant inacceptable, l'interconnexion du réseau de Tours avec ceux de Mettray, Chanceaux-sur-Choisille et Notre Dame d'Oé doit-être une priorité. Sachant que des interconnexions de secours existent avec Tours, Mettray, Parçay-Meslay, Rouziers, le choix est donc politique et non technique. Cette solution va dans le sens de l'abandon progressif des prélèvements dans le Cénomaniens.
- L'adoucisseur à la charge des usagers, mis en service par Véolia à Ballan-Miré, où la dureté n'est que de 30°F (NR du 21/05/2024), est difficile à justifier d'autant que des niveaux identiques ou bien supérieurs : 32°F à Chanceaux-sur-Choisille, 35°F à Mettray, 40°F à Notre Dame d'Oé ont été relevés dans ces communes gérées aussi par Véolia (PQSEA 2022). On est loin d'une politique de gestion métropolitaine cohérente.

-
- Le CODEV suggère d'investir dans la mise en chantier d'usines de traitement de type Pont de Cher et comme prévu à la Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire, usine censée filtrer les nanoparticules et les PFAS, pour anticiper la norme eau potable qui sera appliquée en France en 2026 et qui imposera que l'eau distribuée respecte une valeur plafond de 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS. Il est rappelé que ces produits peuvent entraîner des problèmes de santé tels que des lésions hépatiques, des maladies thyroïdiennes, de l'obésité, des problèmes de fertilité et des cancers.
 - Il est nécessaire d'anticiper la percolation des produits phytosanitaires rémanents (herbicides, insecticides, fongicides) à usage agricole, qui se retrouveront ou leurs métabolites dans les nappes de plus en plus profondes, même s'ils ne sont plus utilisés. Ainsi à La Rochelle, le chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2019 se trouve à 0,1µg/L dans la Charente et à une concentration 30 fois supérieure dans la nappe, ce qui interdit la distribution de cette eau. En raison de la concentration trop élevée en chlorothalonil, l'ARS vient de déclasser au niveau C (eau de qualité insuffisante) les réseaux de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle sur Choisille, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Avertin (PQSEA 2023).
 - Le CODEV suggère donc d'investir à terme dans l'ultrafiltration et l'osmose inverse, qui sont les seules techniques capables de répondre au renforcement des normes et à l'élimination des micropolluants.
 - L'attention est attirée sur la baisse significative des contrôles de qualité en physicochimie depuis la sous-traitance à INOVALIS : 19737 en 2021 contre 15772 en 2022. Un niveau minimum doit-être maintenu.

En conclusion : la Métropole doit avoir le souci d'équité de la qualité de l'eau distribuée aux habitants, qui va de pair avec l'objectif de diminution du prélèvement dans la nappe du Cénomaniens et l'augmentation de celui-ci dans les eaux de surface. Elle doit appliquer et consolider une politique "métropolitaine", qui s'éloigne de celle d'avant 2017, date de sa prise de compétence en matière de distribution d'eau potable.

LE PRIX

L'atelier ne disposant ni des documents *ad-hoc* ni de la compétence nécessaire, son objectif n'a pas été d'analyser l'aspect financier des rapports annuels PQSEA de la Métropole et du délégataire, il s'est appuyé sur l'expertise de l'association Eau-Touraine qui fait ce travail chaque année. Celui-ci est à la disposition des élus et des citoyens, sur son site. À la lecture de ces rapports et des éléments de communication, il a été noté beaucoup d'autosatisfaction et qu'en est-il en 2024 de la « feuille de route pour tendre vers une convergence tarifaire », annoncée par la Métropole pour fin 2029 ? Celle-ci justifie la différence de tarif par l'héritage de la compétence de gestion communale, par les différences de traitement selon la provenance de l'eau, de démographie (rurale ou urbaine) et de longueur des réseaux à gérer et à entretenir.

CONTEXTE ET REMARQUE

Le principe de facturation repose sur le coût total : distribution d'eau potable plus assainissement. Le prix du m³ d'eau potable est variable selon la commune et le type de gestion : régie ou DSP alors que celui de l'eau assainie, géré en régie métropolitaine est fixe : 1,518 € TTC/m³ en 2024.

L'utilisateur paye l'abonnement ou la location du compteur, qui devient de moins en moins fiable avec l'âge et doit être changé tous les 15 ans (arrêté du 6 mars 2007). Le coût de la consommation représente 1 ou 2 parts selon le type de gestion : part métropole si la gestion est en régie, part métropole plus part distributeur si DSP. S'y ajoutent les taxes des « organismes publics ».

Des écarts énormes de prix sont observés entre les communes. À l'exception de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Pierre des Corps et Saint-Avertin qui ont un prix identique, toutes les autres communes ont un prix différent. En 2022, le prix moyen de l'eau dans la métropole va de 2,81 à 4,16 € TTC le m³, soit une facture allant de 337,07 à 499,68 € (+48,2%) pour 120 m³ facturés. En 2023 le prix est de 3,19 € TTC le m³ en régie à Tours et 4,42€ TTC /m³ soit [2,675€/m³ Eau potable+1,33€/m³ eaux usées+0,42€/m³ pour les organismes publics], à Notre Dame d'Oé. Dans les communes du nord de l'agglomération, où l'eau est très dure, il faut ajouter le surcoût de l'adoucissement, qui porte le prix estimé à environ 6 €/m³, soit près de +90% par rapport à Tours, sous réserve que l'utilisateur fasse l'entretien lui-même, sinon, le contrat d'entretien est d'environ 13€/mois (Engie Home Service, Culligan).

Si le prix extrême à Druye, Savonnières et Villandry peut s'expliquer par leur caractère excentré, la politique de solidarité métropolitaine est faible pour ces communes avec seulement -4,74% sur le tarif 2023/2022. D'autres écarts ne s'expliquent pas spontanément : La Riche (VEOLIA), commune où le prix est le plus bas, reçoit (gratuitement ?) 33% de son eau de Tours (Régie) et alimente Saint-Genouph, avec un surcoût de 25% ! L'absence de trace de transaction public-privé dans les comptes financiers, laisse perplexe.

La loi Sapin de 1993 « *relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques* » encadre la mise en place d'une DSP. La première délibération des instances dit si la DSP est le mode le plus approprié de gestion et la seconde valide le contrat négocié et son annexe financière. La durée du contrat pour les communes de la Métropole est variable. Celui de Joué-lès-Tours est de 15 ans et va jusqu'au 1^{er} janvier 2031. L'attention de l'atelier a été attirée par les écarts entre les comptes financiers annuels du délégataire et le contrat initial (Analyse 12/2023 par Eau Touraine) : +41,84 % à Ballan-Miré ; +78,74 % à Chambray ; +16,53 % à Fondettes ; +12,63 % à Joué-lès-Tours ; +19,36 % à La Riche et +10,43 % à Mettray. Ainsi, ces contrats, qui ont bien sûr fait l'objet d'avenants, peuvent s'avérer très lucratifs pour VEOLIA : +73k€ à Berthenay, +679k€ à Chanceaux-sur-Choisille, Notre Dame d'Oé, +422k€ La Riche, ce qui a fait dire à un élu métropolitain « ils se gavent » et à un autre « il faut les marquer à la culotte si on ne veut pas exploser les dépenses ».

Autre point qui pose problème, c'est la part croissante des recettes de facturation d'eau potable qui revient au délégataire par rapport à celle de la Métropole, en cas de DSP (Référence : Etude50b_EvolTarifs-facturesTMVL2015_2019.ods/EvolPartDelegataire). Etant donné que le prix au m³ fluctue assez peu selon

la commune, la part métropole et par-delà sa capacité d'investissement se réduit de plus en plus en cas de DSP. Entre 2015 et 2019, donc avant la période d'inflation, les cas les plus flagrants sont à La Riche qui passe de 71,87 à 94%, à Chanceaux-sur-Choisille qui passe de 69,26 à 81,68%, tandis que Joué-lès-Tours reste stable à près de 90%. Ce point est d'autant plus inquiétant que le budget de l'eau de la Métropole va être très impacté par la 2ème ligne de tramway, qui va nécessiter de nouveaux réseaux d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées.

Le bilan comparatif des charges entre DSP et collectivité publique, sur les trois dernières années, montre que celles-ci sont beaucoup plus importantes pour le délégataire qui ne distribue pourtant qu'un tiers de l'eau (Source Eau-Touraine 12/2023). La sous-traitance serait responsable de cet état de fait. Exemple de sous-traitance : des usagers de Notre Dame d'Oé reçoivent un courrier pour leur demander d'être disponibles entre le 26 juin et le 13 juillet 2023, afin qu'un agent puisse procéder au relevé du compteur. Personne ne s'est présenté et c'est finalement La Poste, qui fera un télé-relevé.

Les différents modes de gestion « n'influent pas sur la facture » selon la communication de la Métropole, qui cite le cas de Chambray-lès-Tours géré en DSP et qui affiche des « tarifs très peu élevés ». Avec +7,59% (2023/2022), c'est pourtant la commune où le tarif du m³ augmente le plus à l'exception de Ballan-Miré : +16,42%, qui paye son adoucisseur. Selon une étude menée à l'université Paris-Panthéon-Assas (Fayard 2024), la gestion en DSP est en moyenne 20% plus chère que celle en régie. L'auteur explique la « remunicipalisation » observée « avec l'idée de reprendre la main sur un service à fort enjeu social et environnemental, et d'y apporter plus de transparence et de démocratie ». De nombreuses métropoles sont passées en régie ou sont engagées pour le faire : Grenoble, Paris, Montpellier, Bordeaux, Nice, Lyon, Rennes, Annecy, Clermont-Ferrand, Orléans... Dans son rapport (n°871 du 11/07/2023), le Sénat fait le même constat en parlant « remunicipalisation » depuis 2010 et désormais de « métropolisation ».

Enfin le principe de l'engagement du 1 centime solidaire vis-à-vis des plus précaires est salué par le CODEV, soit 200 000 €, qui seront versés en principe par les CCAS des communes, le groupe de travail mis en place en 2022, doit en fixer les modalités (PQSEA 2022).

PRÉCONISATIONS AU SUJET DU PRIX

La tarification progressive pose question. Grenoble et Bordeaux font marche arrière, elle est implantée à Dunkerque, Montpellier, Libourne... et Lyon la met en place au 1^{er} janvier 2025 avec les 12 premiers m³ gratuits, puis le prix actuel jusqu'à 180m³ et prix doublé au-delà. L'atelier n'y est pas favorable, pas plus qu'à l'augmentation saisonnière de Toulouse. Il rejoint les auteurs qui disent que « la tarification progressive n'est pas sociale » et se range à l'avis de la CEDD (Commission de l'économie du développement durable), qui dit de faire simple avec « un prix du mètre cube non différencié, associé à des compensations ciblées pour les ménages les plus modestes ». La gestion de ces aides par la CAF (quotient familial) se révélant « une usine à gaz » et la cause du retrait de Bordeaux, selon le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental), les CCAS sont les plus qualifiés. Le CODEV espère que le groupe de travail mis en place en 2022, ira dans ce sens et fera ses propositions bien avant 2029, date limite fixée par la directive ministérielle pour l'unification du prix du m³ d'eau potable au sein de la Métropole.

Afin que la ristourne ne soit ni arbitraire ni ridicule, il est proposé de la relier à un volume distribué exonéré pour chaque abonné : 30 m³ s'il est seul ou 50 m³ s'il est en famille. Sur la base de 3,19€ TTC (Régie de Tours), ceci représenterait 95,7 et 159,5 € respectivement. (Noter que 120L/jour et par personne représentent 44m³ par an et que tout calcul de tarifs repose sur une consommation moyenne annuelle de 120m³ par ménage). Cette somme serait en déduction directe sur la facture lorsque l'abonné a un compteur ou par versement s'il est dans le parc locatif et ne dispose pas de compteur. Toutefois, ce volume pourrait-être modulé après simulation pour connaître le nombre d'abonnés éligibles.

La moyenne métropolitaine des abandons de créance était de 0,0184€/m³ en 2022, avec de grandes disparités : 0,0279€/m³ sur le secteur en régie de Tours et voisins de zéro ou nuls ailleurs. Au total, ils représentent 326 554 €. Si le centime solidaire se déduit de cette somme, il ne coûtera rien de plus à la Métropole. Le CODEV estime que la métropole doit se montrer plus généreuse.

La stagnation du budget Eau Potable de la Métropole montre que ses capacités d'investissement sont de plus en plus réduites, la part du délégataire étant de plus en plus grande. L'investissement privé, hors marché public, est source d'augmentation du prix de l'eau, l'adoucisseur de Ballan-Miré est un exemple. La Métropole, comme cela a été fait avec succès pour l'assainissement en 2000, doit gérer l'Eau Potable, qui est un bien commun, dans une régie publique qui garantit la sécurité d'alimentation de l'utilisateur.

La convergence du prix de l'eau distribuée, doit s'accompagner, par souci d'équité, d'une qualité identique de celle-ci. Le choix politique qui consiste à dire qu'adoucir les eaux très dures est à la charge de l'utilisateur est inégalitaire.

Pour améliorer la transparence dans la gestion, lever le doute sur les points qui ont été relevés, éclaircir la gestion des fonds de travaux, il est proposé que la commission de suivi des DSP, qui est un entre-soi, s'ouvre au milieu associatif qualifié (Sépant, Eau-Touraine...). La Chambre Régionale des Comptes devrait être le garant de la gestion de l'eau.

LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Selon le PQSEA 2022 et quelques données actualisées au 1^{er} janvier 2023, les chiffres de l'eau potable dans la Métropole sont de : 1905 km de réseau d'eau potable, 19km remplacés/an (1/100), 19 729 108 m³ pompés, 17 117 625 m³ distribués, 2 611 483 m³ de fuites, 304 043 habitants pour 111 567 abonnés, 154 L de consommation moyenne/habitant, 43 réservoirs (2,1 jours d'autonomie).

Pour les eaux usées on a 1358 km de réseau, 102 084 abonnés et 16 248 469 m³ traités, 14 stations d'épuration (STEP). Le prix de l'assainissement au 1er Janvier 2023 est de 1,51€ TTC/m³ pour toutes les communes de la Métropole. Les eaux usées de la Métropole sont acheminées pour être traitées dans 14 stations d'épuration, avec une capacité totale de traitement de 435 740 EH (équivalent habitant/ Annexe 1), dont 393 330 EH pour la « La Grange David » et 42 410 EH pour les 13 autres.

La Grange David, dotée de traitements performants, fait partie des STEP du futur qui entrent dans l'ère de l'économie circulaire en étant capable de réutiliser les eaux usées traitées, de valoriser les pollutions : carbonées en biogaz (méthanisation des boues), azotées et phosphorées en engrais.

PRÉCONISATIONS AU SUJET DES RÉSEAUX

Actuellement la Grange David reçoit 93% des eaux usées de la Métropole, soit 41 300m³, ce qui ne représente que 66% de sa capacité qui est de 62 450 m³. Parmi les 13 autres STEP, 9 ont une capacité de traitement très inférieure à 5 000 EH et ne pourront pas, pour des raisons économiques, disposer de la technicité pour valoriser les eaux usées et souscrire aux normes européennes. La poursuite de raccordement des réseaux à plus ou moins long terme et sauf en cas d'éloignement trop grand ou d'infaisabilité technique, est donc à envisager. Le dysfonctionnement des réseaux séparatifs eaux pluviales-eaux usées, à l'origine du surdimensionnement de la Grange David, doit être traité.

La Grange David est engagée dans le processus de valorisation mais avec des rendements qui sont encore à améliorer. Par ailleurs, les plus de 40 000 m³ d'eaux usées traitées, sont déversés chaque jour en Loire. Ces points restent donc perfectibles.

Les fuites sont de deux natures. Celles liées en partie à la vétusté du réseau et à son manque d'entretien faute de moyens techniques (pose de détecteurs) et financiers, doivent être mieux gérées. Les fuites entre le compteur et l'installation de l'abonné sont le plus souvent détectées par l'anomalie de consommation qui est injustifiée et l'information de l'utilisateur doit être améliorée. Dans le cas où il dispose d'un compteur, il doit pouvoir vérifier son fonctionnement en ayant accès à sa lecture, ce qui n'est pas possible avec les compteurs compatibles avec le télé-relevé, dont seule la décimale liée aux hectolitres est visible, celles des décalitres et litres étant masquées (photo en annexe). L'abonné a été berné par Veolia puisque rien de ce qui a été annoncé (annexe 2) ne fonctionne, en dehors du télé-relevé. L'application n'est toujours pas disponible.

L'abonné doit être informé du décret 20121078 du 24 septembre 2012, qui stipule qu'en cas de fuite d'eau entre le compteur et l'installation (hors fuite sur un appareillage défectueux), la facturation ne doit pas être plus du double de la consommation habituelle et que le dégrèvement lié à la redevance assainissement doit être appliqué sur la surconsommation. L'intérêt de prendre une assurance spécifique est discutable désormais, d'autant plus que les contrats multirisques habitation prennent en général en charge la détection des fuites.

PRÉCONISATIONS DU CODEV

Le CODEV approuve l'ensemble des préconisations formulées par l'atelier "Gestion de l'Eau" tant sujet de la ressource, de la qualité et du prix de l'eau potable, que des réseaux d'eaux potables et usées.

Il insiste tout particulièrement :

- Sur la nécessité d'investir dans de nouvelles usines capables de s'adapter aux nouvelles exigences sanitaires (pesticides, PFAS) pour potabiliser les eaux de surface, destinées à remplacer à terme les prélèvements dans les nappes profondes, en particulier dans le Cénomaniens. L'économie d'échelle, qui résultera du recentrage de la production, permettra de maîtriser l'envolée annoncée, au niveau national, du prix de l'eau potable, à laquelle chaque abonné a droit. Le souci d'équité de la qualité de l'eau distribuée, passe par l'application et la consolidation d'une politique "métropolitaine" à la place d'une gestion communale. Il faut en finir avec la distribution d'eau ultra dure, potable, mais difficilement utilisable sans l'adoucir.
- Sur la nécessité de mettre en place un PSH (Plan de Sobriété Hydrique), en s'appuyant sur le modèle mis en place par d'autres métropoles ou régions et de communiquer pour sensibiliser la population à l'économie de la ressource ;
- Sur la nécessité de mieux maîtriser les fuites, qui coûtent cher à la collectivité ;
- Sur la nécessité de mettre en place ou d'étendre les périmètres de protection des captages ;
- Sur la nécessité de proposer un prix non différencié du m³ d'eau, accompagné de compensations financières gérées par les CCAS pour les abonnés éligibles, par opposition au tarif progressif ou saisonnier. Le CODEV souhaite que l'unification du tarif, prévue dès 2022 par la métropole, se fasse avant la date limite de 2029.
- Sur la nécessité d'être plus généreux pour les abandons de créance.

« La Grange David », qui a tous les atouts d'une STEP du futur, apparaît surdimensionnée puisqu'elle pourrait traiter et valoriser toutes les eaux usées de la Métropole et même au-delà. Elle ne remplit pas totalement ses capacités de valorisation (biogaz, azote, phosphore et totalité des effluents rejetés en Loire). La question de l'avenir des 13 autres STEP est donc posée. En ce qui concerne le biogaz, dont la production est d'ores et déjà excédentaire et dont l'usage sera interdit dans les bus urbains dès 2035, le

CODEV suggère de réfléchir dès maintenant à d'autres utilisations. À la suite de travaux récents, l'injection à 100% des excédents (contre 50% auparavant) dans le réseau de gaz de ville par GRDF, est une avancée significative.

Il est proposé de créer une "Station-Service d'Eau Recyclée", pour utiliser les eaux traitées de STEP = nettoyage de voirie, arrosage d'espaces verts de loisirs ou sportifs, alimentation de sanitaires...sans remettre en cause significativement les volumes restitués au milieu naturel.

Enfin, autant, faute de moyens techniques et de personnels, le réflexe des communes de confier à un distributeur la gestion de l'eau, a pu s'expliquer, autant le passage à une politique métropolitaine ne le justifie plus. Face aux enjeux sociaux et environnementaux et dans l'intérêt des abonnés, la Métropole doit profiter de l'unification des tarifs qui remet à plat les contrats de DSP, pour mettre fin à ces derniers, gérer ce service en régie et avoir la maîtrise des investissements et des niveaux de service.

ANNEXE 1

Références consultées

- Rapports de TMVL sur les Prix et la Qualité des Services de l'eau et l'assainissement (PQSEA) 2021, 2022 et certaines données actualisées pour 2023 et 2024;
- Rapport BRGM 1994 ;
- Rapport d'Information du SENAT (21/07/2023) ;
- Compte-rendu Journée Mondiale de l'eau de l' UNESCO de 2023;
- Communications du CESER, décembre 2020, de la Nouvelle République, du journal Le Monde (11/07/2024), de la SEPANT, Numéro spécial 175 (07/2024) de Que Choisir "Prix de l'eau, vous allez trinquer !"
- Analyse des PQSEA annuels de TMVL : sites internet de l'Association Eau-Touraine. Associations Eau-Touraine et Que Choisir 37: Eau-potable 50a facturation-tarif-recettes-TMVLbNEW3.odt page1 dc16/11/19+02-20.

Définition

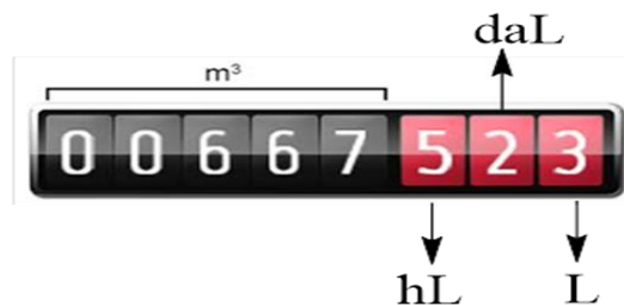
1 EH (équivalent habitant) = 60g de DBO5+135g de DCO+15g d'azote total Kjeldahl (NTK)+4g de phosphore total, par jour et pour 120L d'eaux usées par personne.

Figure à l'article R2224-6 du Code général des collectivités. Cette donnée théorique permet de calibrer une STEP en fonction de la pollution journalière par habitant.

ANNEXE 2- Vu sur le site de Véolia et compteur Véolia.

Aucun moyen pour l'abonné de contrôler s'il y a une fuite entre le compteur Véolia destiné au télé relevé et son installation, puisque seule la décimale hL (hectolitre) est visible.

- « Dans quel but utilisons-nous le télé relevé des compteurs d'eau ?
- Expert de la gestion de l'eau depuis plus de 160 ans, nous digitalisons nos solutions en accord avec les besoins de la ville de demain. Grâce au télé relevé, les usagers bénéficient de nouveaux services et peuvent notamment :
- Suivre leur consommation d'eau en temps réel,
- Surveiller les anomalies sur leur compteur (casse, vol...),
- Recevoir des alertes antigel pour protéger leurs installations et compteurs,
- Accéder au montant de leur facture et à l'historique des consommations,
- Détecter les fuites »



RESPONSABLE, REDACTEUR et RAPPORTEUR de l'ATELIER GESTION DE L'EAU : Robert COUDERT

MEMBRES BENEVOLES DE L'ATELIER : AVENET Christian, BODIN Jean-Michel, CHAPON Claudine, COUDERT Robert, DEBRON Bruno, DEMANGE Françoise, DUTOUR Véronique, GUEGUEN Michel, LODGE TOUATI Hiram Soufien, REYNAUD Pierre

DURÉE de l'ATELIER : Novembre 2023 à Novembre 2024

INTERVENANTS / EXPERTS :

- M. BOULANGER Christophe (introduction de l'atelier 16/11/2023)
- M. DUPUIS, Directeur général adjoint Cadre de Vie, TMVL
- Mme. VOLTE, Responsable Etude, Travaux et Prospective, TMVL
- M. BEAUDEGEL, Directeur du Cycle de l'Eau, TMVL

RÉALISATION et PUBLICATION : Elisa BAUBERT



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE



CODEV 60 avenue Marcel Dassault 37200 Tours



codev.tours-metropole.fr



codev@tours-metropole.fr



Facebook: [@CODEVToursMetropole](https://www.facebook.com/CODEVToursMetropole)



Twitter: [@codevtours](https://twitter.com/codevtours)



[LinkedIn](#)